



PLUS D'ÉCOLE ET MIEUX D'ÉCOLE
POUR UN ACTIF ET UN

CITOYEN ÉCLAIRÉ!

La vérité si je ment...orat ! Pour accroître les réussites d'insertion des jeunes professionnels diplômés du secondaire dans la vie active, le projet de réforme prévoit un accompagnement sous forme de « mentorat » (mesure N°6).

Le dispositif encadrerait les élèves de CAP et de bac pro en dernière année de formation et qui feraient le choix d'entrer dans la vie active quand les jeunes obtiennent leur diplôme. Cet accompagnement serait piloté par le fameux « bureau des entreprises » et conduit par des « conseillers spécialisés », issus de France Travail et ses partenaires, dans un suivi qui se veut individualisé. Deux étapes de mise en œuvre sont programmées : « 50 % » d'élèves accompagnés dès la prochaine année scolaire 2023-2024 et « 100 % » à partir de l'année suivante.

Permettre aux élèves de bénéficier d'un réseau dont ils ne disposent pas forcément dans leur environnement personnel, c'est recevable. Mais ce n'est pas nouveau. Le DDFPT établit déjà ce lien entre le vivier des entreprises locales pour l'accueil en PFMP. Des liens sont également maintenus avec d'anciens élèves déjà implantés dans leurs activités économiques pour faciliter les recherches de stages et proposer des présentations concrètes de débouchés, motivant les élèves dans leur choix d'orientation. De plus, cet accompagnement est aussi le fruit d'une démarche qui s'inscrit dans la durée de l'ensemble du cursus de l'élève, dès son entrée dans la voie professionnelle...

INSERTION PROFESSIONNELLE : ADÉQUATIONNISME

BRUTAL

VERSUS CHOIX IMMÉDIAT ET MOBILITÉ PROFESSIONNELLE FUTURE DE L'ÉLÈVE

Pour répondre aux grandes transitions de notre économie et préparer l'avenir professionnel des jeunes, la mesure N°7 s'appuie sur 2 axes de changement : la modernisation des diplômes (contenu et intitulé) et l'adaptation de l'offre de formation.

Pour le SNETAA, si les annonces de rénovation de diplômes (50 en 2024, 100 en 2025) sont nécessaires, elles ne répondent que partiellement aux enjeux d'une voie professionnelle sous statut scolaire attractive quand l'Éducation nationale n'a créé qu'un diplôme en 6 ans (le CAP « grand âge », et encore en supprimant un autre diplôme, le CAP ATMFC qui avait pourtant son utilité). Où sont les diplômes que nous demandons depuis plus de 5 ans ? Notamment dans les secteurs porteurs d'emplois et qui ne manqueront pas d'attirer les jeunes (le numérique, l'environnement...). Par exemple, la formation de conducteur de drones, qui, par ailleurs, a été ouverte par un opérateur privé et reconnu au RNCP. En effet, pendant que l'Éducation nationale est incapable de créer de nouveau diplôme, France compétences certifie tous les mois plus de 300 titres professionnels reconnus au RNCP.

Si la carte de formations est pour partie déjà établie par les instances régionales

(notamment les CREFOP) au plus près des emplois disponibles, pour le SNETAA, il ne faut surtout pas restreindre la carte des formations pour qu'elle

devienne purement adéquationniste. Ce serait fermer un éventail de formation aux jeunes, qui doivent pouvoir suivre une formation à un endroit et aller travailler ailleurs. Cette recherche d'adéquationnisme à tout crin (formation-emploi local) est également très dangereuse car les entreprises sont incapables de nous dire quel salarié elles veulent à 5, 10, 15 ou 20 ans. Le SNETAA s'opposera avec la plus grande force à toute carte des formations totalement adéquationniste qui limiterait l'éventail de formations pour les jeunes.

Pour la rentrée 2023, les annonces de fermeture et d'ouvertures de formation sont institutionnellement impossibles au regard du fonctionnement des différentes instances de dialogue social. Les ouvertures/fermetures de formation se sont décidées cet hiver dans les CSA académiques après avis des CREFOP (comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle où siègent État, régions, syndicats de salariés et organisations patronales et qui proposent chaque année d'adapter

POLITIQUE ÉDUCATIVE



la carte des formations). À part bien sûr les ajustements habituels, comme chaque année, en cas de situation exceptionnelle liée aux orientations et affectations.

Par ailleurs, ces annonces sont également infaisables « techniquement » : comment, en quelques semaines, transformer une salle de classe avec 24 ordinateurs en atelier industriel dans les métiers de la production ? Et enfin, cela est infaisable aussi parce que les élèves de 3e ont déjà fait leurs vœux sur AFFELNET, quand ni l'ONISEP ni les services d'orientation et encore moins AFFELNET n'ont eu ces informations.

Tous ces affichages ne sont finalement que des effets d'annonce qui n'ont fait que provoquer une véritable angoisse, voire une colère légitime chez les PLP, notamment chez nos collègues du tertiaire. En effet, à la diffusion d'une carte de France annonçant les fermetures de places de formation pour la rentrée 2023 se sont ajoutées les déclarations du ministre N'Diaye sur le reclassement des PLP en PE ou professeur de collège

à la rentrée 2023 ! Sans parler de l'application Inserjeunes qui annonçait des formations fermées un peu partout au sujet de diplômes qui n'existent effectivement plus, puisque leur appellation a changé, notamment GA devenu AGORA, commerce et vente devenu métiers de la vente et du commerce...

Encore des provocations que l'on aurait pu s'éviter parce qu'in fine, à la rentrée 2023, il ne se passera rien, il n'y aura aucune suppression massive de filières, aucun plan social, aucune apocalypse !

Pour le SNETAA-FO, tous les élèves doivent sortir à minima avec un CAP leur garantissant un niveau de qualification pour entrer dans le monde du travail.

Le SNETAA-FO est très inquiet de la gestion locale, au niveau de l'établissement et au niveau régional, sur la pertinence des formations à développer dans la précipitation des manques et besoins du « marché immédiat de l'emploi », sans développer l'appétence individuelle sur du long terme des élèves, des futurs

travailleurs et citoyens dans les découvertes et connaissances de leur futur projet professionnel. L'État ne peut pas raisonner avec des formations uniquement insérantes immédiatement. Quelle entreprise en tension a les moyens humains et le temps nécessaire pour développer rapidement de la formation insérante ?...

D'autre part, la politique des formations insérantes immédiatement n'est pas viable car, par exemple, dans le tertiaire, celles-ci se poursuivent bien après le bac pro, et cela supprimerait alors le potentiel vivier de l'insertion des diplômés post-bac du tertiaire.

Le SNETAA-FO est inquiet du « réaménagement » de la carte des formations : par qui et dans quels buts ? Après les politiques du « tout-tertiaire » des 50 dernières années, la réindustrialisation ne peut se faire au détriment de ce secteur. Ce n'est pas le triste exemple du plan social des PLP tertiaires de simplement 800 GA au niveau national et l'incapacité de l'institution à leur assurer une reconversion digne de ce nom, qui va nous rassurer.